

Compagnon en milieu de travail

Qu'est-ce que le compagnonnage ?

Un travailleur expérimenté forme des collègues en leur transmettant son savoir-faire sur une base individuelle et structurée.

Critères pour devenir compagnon

- Exercer un métier inclus dans un programme couvert par un PAMT
- Être une personne d'expérience reconnue pour son expertise
- Faire preuve d'une grande facilité à communiquer et d'un bon jugement

Une formation pour outiller le compagnon

EnviroCompétences offre une formation de 2 jours afin de permettre au compagnon d'acquérir des connaissances et compétences qui lui permettront de bien performer dans sa fonction de compagnon.





Il existe un Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour devenir un compagnon certifié

Compétences requises

- Évaluer les compétences maîtrisées et les besoins d'apprentissage
- Planifier et organiser la mise en œuvre du plan d'apprentissage
- Transmettre les compétences liées à un métier
- Soutenir l'apprenti dans sa pratique et suivre sa progression
- Évaluer les compétences
- Interagir en milieu de travail

Inscription du compagnon

Pour inscrire un travailleur au PAMT compagnon en milieu de travail, communiquez avec le service aux entreprises du Centre local d'emploi (CLE) de votre région. Une session de formation sur le PAMT sera donnée au travailleur.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Pour en savoir plus, contactez-nous au 514 384-4999
envirocompetences.org/pamt

Avec l'aide
financière de:

Commission
des partenaires
du marché du travail

Québec

